



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 16/07/14

Reçu en Préfecture le : 16/07/14  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du mardi 15 juillet 2014**  
**D - 2014/367**

***Aujourd'hui 15 juillet 2014, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

**Excusés :**

Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Josy REIFFERS, Monsieur Vincent FELTESSE

## **Archives Municipales. Acquisition du terrain d'assiette auprès de la Communauté Urbaine de Bordeaux. Décision. Autorisation.**

Monsieur Nicolas FLORIAN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Communauté Urbaine de Bordeaux a acquis un vaste ensemble immobilier composé d'une friche ferroviaire, comprise entre le quai de Queyries, la rue Bouthier, la rue du Maréchal Niel, la rue de la Rotonde et l'avenue Thiers qui fait partie de la ZAC Bastide Niel, dont la création a été approuvée le 10 juillet 2009 par délibération communautaire n°2009/0453.

La Ville de Bordeaux est propriétaire d'un immeuble bâti, situé au cœur de la ZAC. Ce bien, connu sous la dénomination « Halle aux Farines », est appelé, après réhabilitation de l'existant d'une part et la création d'un bâtiment neuf d'autre part, à héberger les futures Archives Municipales actuellement situées rue du Loup dans un immeuble devenu inadapté. Ce projet comprend la réalisation d'un parvis, entre la Halle aux Farines, le futur bâtiment neuf et la rue du Maréchal Niel. Le bâtiment neuf et le parvis seront créés sur une parcelle actuellement propriété de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Au vu de l'évaluation du service de France Domaines en date du 04/09/2013, cette emprise d'une superficie totale de 5 434 m<sup>2</sup> environ, issue de la parcelle cadastrée AZ 21 pour partie et du domaine public pour 1 m<sup>2</sup>, sera cédée à la Ville moyennant le prix de 735 400 € HT, TVA sur marge au taux en vigueur en sus, soit 773 800 € TTC pour une TVA au taux de 20%. Le détail de la cession est le suivant :

- terrain de 3 434 m<sup>2</sup> nécessaire à la réalisation du parvis cédé à 100 € HT par m<sup>2</sup> soit 343 400 € HT
- terrain de 2000 m<sup>2</sup> nécessaire à la construction de 1 960 m<sup>2</sup> de SHON à 200 € par m<sup>2</sup> SHON soit 392 000 € HT.

Le terrain est cédé dans son état de pollution et dans l'hypothèse où les travaux mettraient à jour des équipements ferroviaires, la Communauté Urbaine de Bordeaux ou l'aménageur de la ZAC s'engage à prendre en charge leur traitement, leur dépose étant assurée par la Ville.

La livraison du bâtiment est prévue pour le mois de septembre 2014, les travaux ont commencé au titre d'une convention de mise à disposition délivrée par la CUB le 08 juillet 2013.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

Décider :

- L'acquisition à la Communauté Urbaine de Bordeaux de l'emprise d'une superficie totale de 5 434 m<sup>2</sup> environ, issue de la parcelle cadastrée AZ 21 pour partie et du domaine public pour 1 m<sup>2</sup>, située rue de la Rotonde moyennant la somme de 100 euros HT/m<sup>2</sup> pour le parvis et 200 euros HT/m<sup>2</sup> SHON pour le bâtiment, soit un prix total de 735 400 euros HT, TVA sur marge au taux en vigueur en sus, soit 773 800 euros TTC pour une TVA au taux de 20%.
- L'ouverture au budget concerné des crédits correspondants à cette acquisition

Autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition et tous les documents afférents à cette opération ainsi qu'à déposer toutes demandes d'autorisations d'urbanisme qui s'avèreraient nécessaires.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

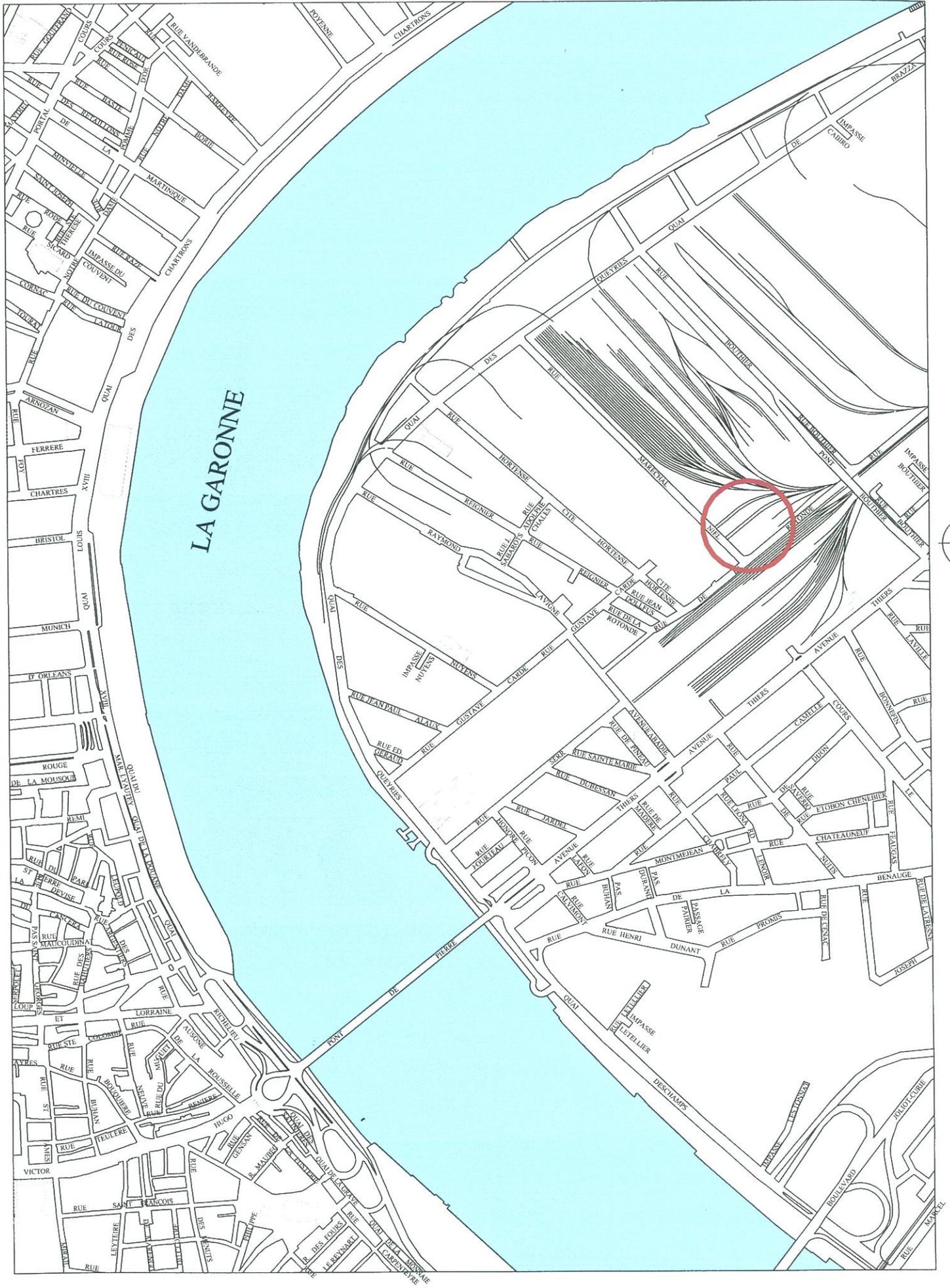
Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 15 juillet 2014

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Nicolas FLORIAN**

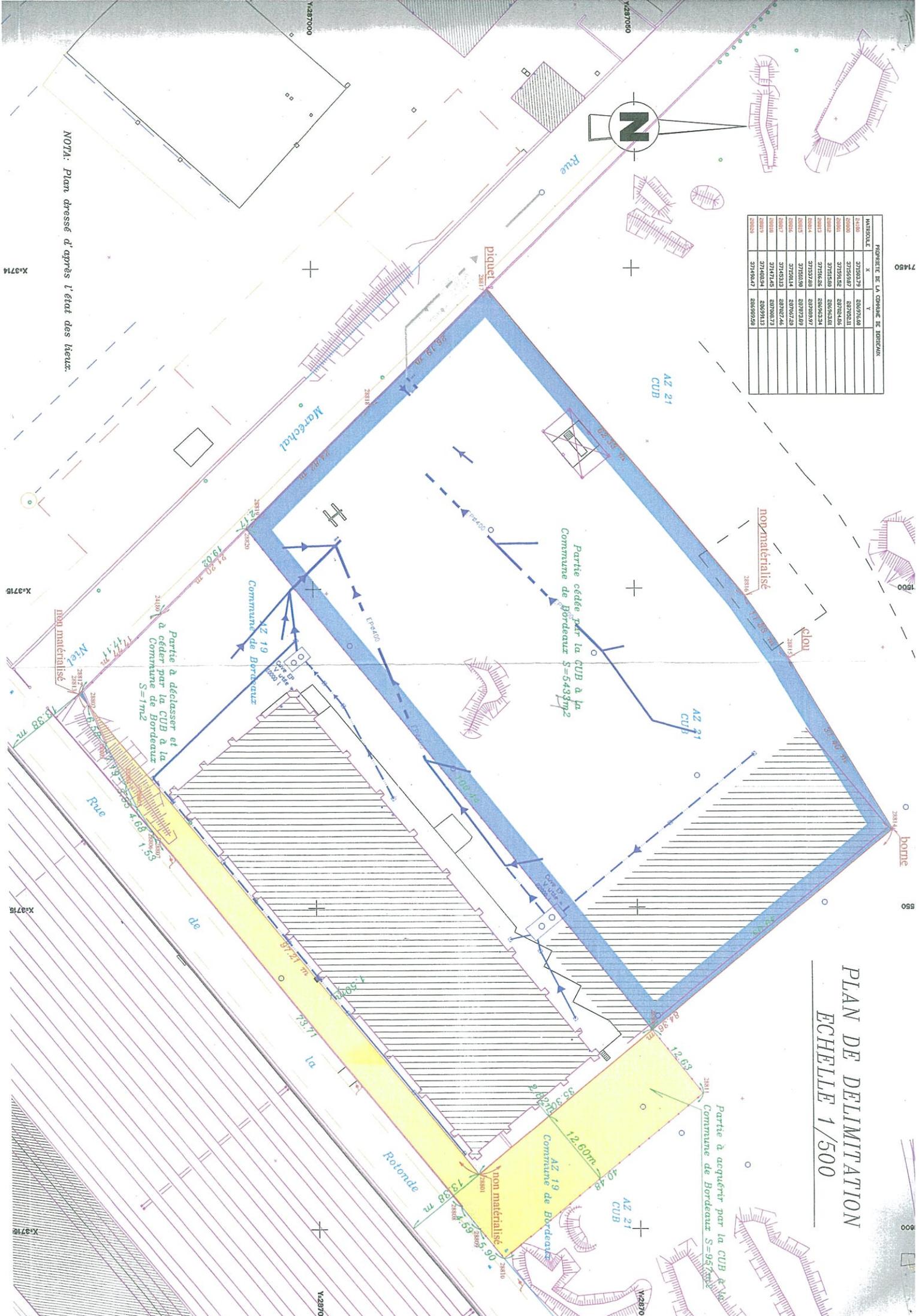
# PLAN DE SITUATION

Echelle : 1/10000



PROPRIÉTÉ DE LA COMMUNE DE BORDEAUX			
MATRICULE	X	Y	
41400	37153279	82697648	
00000	37155987	82702211	
00001	37159122	82702446	
00002	37151580	82695321	
00003	37158265	82692324	
00004	37153728	82692997	
00005	37151580	82697289	
00006	37150114	82697228	
00007	37143212	82697746	
00008	37147145	82697746	
00009	37146524	82692913	
00010	37146847	82692928	

PLAN DE DELIMITATION  
ECHELLE 1/500



NOTA: Plan dressé d'après l'état des lieux.

X=3714

X=3716

X=3718

X=3710

Y=287000

Y=287050

Y=287000

Y=287050